



CREAI - 9 juin 2015

**CONSEIL
GÉNÉRAL**
Finistère
Penn-ar-Bed



**Schéma départemental
« Vivre ensemble pour les
personnes handicapées »
2013-2018**



- Des thématiques de travail élargies
- Une démarche de concertation de 12 mois engagée avec les partenaires institutionnels, associatifs et usagers du Finistère; qui se poursuit par un comité de pilotage collégial se réunissant 2 fois par an
- 2 réunions publiques
- 5 orientations prioritaires déclinées sous forme de 24 fiches actions,
- Une programmation de 385 places d'établissements et services.

[Consulter le schéma sur le site cg29.fr](http://cg29.fr)



Vers des politiques départementales décloisonnées

Orientation n°5 : Développer l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale

- 5.1.** Faire des contrats de territoire un levier pour prendre en compte le handicap dans toutes les politiques publiques du Conseil départemental et de ses partenaires,
- 5.2.** Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transport départemental Penn-Ar-Bed et des services de transports urbains,
- 5.3.** Mener des actions de sensibilisation à tous les types de handicaps dans différents domaines (sport, culture, loisirs, transport, etc.),
- 5.4.** Développer l'information à destination des personnes handicapées et des familles et la formation des professionnels à l'éducation sexuelle tout au long de la vie,
- 5.5.** Mieux coordonner les acteurs intervenants dans le champ de la parentalité et de l'accompagnement des personnes handicapées.



Fiche action n°5.4. : Développer l'information à destination des personnes handicapées et des familles et la formation des professionnels à l'éducation sexuelle

tout au long de la vie

Objectif :

- Organiser les conditions d'accès de la personne handicapée à un projet de vie respectant ses souhaits en matière de vie affective et sexuelle.

Modalités de l'action :

- Informer les personnes handicapées (jeunes et adultes), les familles et les professionnels sur l'éducation à la vie affective et sexuelle adaptée aux handicaps en organisant un colloque et des campagnes de communication,
- Former les professionnels des établissements, des services sociaux et médico-sociaux (dont services d'aide et d'accompagnement à domicile) et les familles d'accueil sur le long terme,
- Garantir l'accessibilité à l'offre de planification familiale et développer les collaborations avec l'éducation nationale.



Fiche action 5.5. : Mieux coordonner les acteurs intervenants dans le champ de la parentalité et de l'accompagnement des personnes handicapées.

Objectif :

- Veiller à l'autonomie des personnes handicapées dans leur souhait de devenir parent et dans leur fonction de parent ou futur parent

Modalités de l'action,

- Coordonner les acteurs pour une meilleure réponse à l'usager et son enfant en créant une instance de concertation se réunissant tous les ans notamment les CDAS, l'ASE, la PMI, ainsi que les organismes tutélares.
- Faire le bilan de l'offre d'accompagnement et d'aide humaine à destination des parents en situation de handicap ayant de jeunes enfants et étudier les lacunes des dispositifs actuels.